

REGLEMENT D'ADMISSION

Candidature à l'entrée en cycle ingénieur sous statut apprenti pour Septembre 2024

1. Critères de recevabilité de la candidature

A partir des critères d'admission fixés par la Commission des Titres de l'Ingénieur, l'entrée dans une formation d'ingénieur par apprentissage (FISA) se fait au semestre 5 après avoir validé :

- un grade de licence au travers de
 - une formation de licence générale (L3), telle que
 - une licence d'informatique,
 - une licence de physique ou
 - une licence en électronique, énergie électrique, automatique ;
 - un Bachelor Universitaire de Technologie (BUT), tel que
 - un BUT Génie Electrique Informatique Industrielle,
 - un BUT Métier de la Transition et de l'Efficacité Energétique,
 - un BUT Informatique,
 - un BUT Mesures Physiques
 - un BUT Réseaux Télécoms
 - un Bachelor en Sciences et Ingénierie (BSI) ;
 - une classe préparatoire adaptation technicien supérieur (ATS) ;
- une classe préparatoire (CPGE) ou un cycle préparatoire intégré.

Elle est également ouverte à d'excellents candidats titulaires

- une licence professionnelle dans les domaines de l'électronique ou de l'informatique
- un Diplôme Universitaire de Technologie (DUT) préparant au BUT cité ci-dessus
- une deuxième année de licence générale telle que citée précédemment
- un Brevet de Technicien Supérieur (BTS) tel que
 - un BTS 2M - Métiers de la mesure
 - un BTS ATI - Assistance technique d'ingénieur
 - un BTS CIRA – Contrôle industriel et régulation automatique
 - un BTS CRSA - Conception et réalisation de systèmes automatiques
 - un BTS Electrotechnique
 - un BTS FED - Fluides Energies Domotique
 - un BTS MASEN - Maintenance des systèmes électro-navals
 - un BTS SIO - Services informatiques aux organisations
 - un BTS SN - Systèmes numériques
 - un BTS SP - Systèmes photoniques
 - un BTS TPIL - Techniques Physiques pour l'Ingénieur de Laboratoire

Les candidats préparant un autre diplôme équivalent à ceux cités ci-dessus peuvent postuler, ils devront remplir une pièce supplémentaire dans leur dossier : **la demande de reconnaissance de diplôme équivalent**, qui consiste à expliquer en quoi la formation suivie et l'expérience personnelle et professionnelle, justifient d'une équivalence aux prérequis des diplômes normalement admis.

Les dossiers sont considérés complets et seront donc validés dans les délais pour la session concernée lorsque tous les champs obligatoires du formulaire de candidature sont renseignés et toutes les pièces obligatoires sont chargées (cf. formulaire de candidature en ligne pour connaître les éléments obligatoires).

2. Principales dates

Le cycle ingénieur sous statut apprenti est ouvert sur le Campus d'Angers, le Campus de Paris-Vélizy et le Campus de Dijon. Les candidatures ouvrent le **29 janvier 2024** sur la plateforme : <https://admission.eseo.fr/>

Quatre sessions d'admission sont organisées suivant le tableau ci-après.

	Transmission contacts entreprises ESEO	Dossier complet à valider avant le :	Période d'étude des dossiers	Réponse jury dossier	Entretiens	Réponse jury de sélection	Accès offres entreprises ESEO + CVthèque	Atelier collectif recherche entreprise
Session 1 : février 2024	Après l'acceptation de candidature	Mercredi 14/02/2024	15/02/2024 au 19/02/2024	Mardi 20/02/2024	Jusqu'au Jeudi 22/02/2024	Vendredi 23/02/2024	Vendredi 23/02/2024	Angers : 04/04/2024 Paris/Dijon : 28/03/2024
Session 2 : mars 2024	Après l'acceptation de candidature	Mercredi 20/03/2024	21/03/2024 au 25/03/2024	Mardi 26/03/2024	Jusqu'au Jeudi 28/03/2024	Vendredi 29/03/2024	Vendredi 29/03/2024	Angers : 04/04/2024 Paris/Dijon : 28/03/2024
Session 3 : mai 2024	Après l'acceptation de candidature	Mercredi 15/05/2024	16/05/2024 au 20/05/2024	Mardi 21/05/2024	Jusqu'au Jeudi 23/05/2024	Vendredi 24/05/2024	Vendredi 24/05/2024	Sur demande
Session 4 : juin 2024	Après l'acceptation de candidature	Mercredi 12/06/2024	13/06/2024 au 17/06/2024	Mardi 18/06/2024	Jusqu'au Jeudi 20/06/2024	Vendredi 21/06/2024	Vendredi 21/06/2024	Sur demande
A partir du 22/06/2024	Après l'acceptation de candidature	Candidature évaluée au fil de l'eau						Sur demande

Un forum de l'alternance sera organisé sur chacun des campus, afin d'y rencontrer des entreprises qui recrutent en apprentissage mais également de pouvoir échanger avec les équipes de l'ESEO.

Les dates du forum :

- Angers : 4 avril 2024
- Dijon : 28 mars 2024
- Paris Velizy : 28 mars 2024

3. Modalités de la candidature : dossier en ligne + entretien

Pour son dossier de candidature, le candidat veillera notamment à soigner :

- L'adéquation de son diplôme (ou les arguments de sa demande de reconnaissance équivalente)
- La lisibilité de ses résultats scolaires, particulièrement en sciences (mathématiques et physique), en technologies (électronique et informatique) et en anglais
- L'avis de poursuite d'étude émis par son établissement
- La démonstration du projet professionnel et son adéquation avec l'apprentissage et l'implication dans la recherche d'un contrat d'alternance (ces points pourront être mis en valeur dans le CV et la lettre de motivation).

A chaque session, lorsque le jury d'examen des dossiers a rendu sa décision, un email est envoyé aux candidats :

- Non retenus : pour les informer de la décision.
- Retenus : pour leur préciser leur horaire d'entretien à la date prévue pour la session concernée.

Lors de la constitution du dossier, le candidat choisit son campus préférentiel (Angers, Dijon ou Paris-Vélizy) où il souhaiterait faire son cursus. L'entretien se déroule sur le campus sélectionné ou en visio selon les préférences du

candidat. Attention, les candidats doivent bloquer leur disponibilité pour l'entretien de leur session, car si le candidat est retenu pour l'entretien, l'horaire de passage sera communiqué uniquement après les délibérations du jury de dossier (créneau de 30 minutes), le délai de prévenance sera donc court. Toute contrainte horaire doit être communiquée avant les délibérations pour prise en compte. La non-présentation à l'entretien impliquera l'annulation de la candidature, sauf cas de force majeure.

Pour préparer son entretien, le candidat sera vigilant à mettre l'accent sur :

- La description de son parcours scolaire, professionnel et de recherche d'école d'ingénieur
- La mise en avant de ses précédentes expériences professionnelles et des projets auxquels il a participé
- La définition du rôle d'un ingénieur et de la montée en compétences nécessaires pour atteindre cette perspective
- La démonstration des attendus de l'apprentissage et en quoi ils sont importants pour son projet professionnel

Dans le cas d'une double candidature sous statut étudiant (FISE) et sous statut apprenti (FISA), le dossier et l'éventuel entretien sont communs à l'admission des deux cursus.

4. Mode de sélection des candidats à l'issue des entretiens

Est retenu tout candidat jugé capable d'acquérir les compétences visées au cours de la formation (et donc d'obtenir le diplôme), tant au plan académique qu'au sein d'une entreprise. Le jury retient les candidatures sur des critères de probabilité de réussite, de motivation et de mérite.

A l'issue des entretiens, le jury de sélection se réunit en vue d'harmoniser les évaluations des différents jurés d'entretien. C'est ce jury de sélection qui décide des candidats retenus en attente de la signature des contrats d'apprentissage.

La note des candidats reçus après entretien s'effectue comme suit :

- Le jury d'examen des dossiers produit une note sur 20 comptant pour la moitié de la note finale.
- Le jury d'entretien produit une note sur 20 comptant pour la moitié de la note finale

5. Publication du résultat d'admission (après les entretiens)

Un email est envoyé aux candidats :

- Non retenus : pour les informer de la décision.
- Retenus pour :
 - Les informer de la décision d'admission (sous réserve obtention diplôme + signature contrat)
 - Leur adresser les accès à la plateforme des offres de contrats d'apprentissage des partenaires ESEO
 - Les informer de la transmission de leur CV aux entreprises partenaires ESEO
 - Leur transmettre un modèle d'engagement entreprise

Par ailleurs, la liste des candidats retenus par le jury de sélection est transmise aux partenaires ESEO et à toute entreprise faisant une démarche auprès de l'école pour chercher un apprenti.

6. Admission définitive et inscription

Le cycle ingénieur sous statut apprenti est ouvert sur

- le campus d'Angers (Maine-et-Loire - 49) : 72 places ouvertes
- le campus de Dijon (Côte d'Or - 21) : 24 places ouvertes
- le campus de Paris-Vélizy (Yvelines - 78) : 24 places ouvertes

Le nombre de place par promotion et par campus est limité. En conséquence, les candidats ayant trouvé une entreprise pour réaliser leur alternance seront inscrits en priorité. Un modèle de lettre d'engagement est fourni par l'ESEO aux

candidats. Le candidat devra déposer la lettre d'engagement signée par l'entreprise sur la plateforme d'admission. La date et l'heure de dépôt feront foi.

Si un candidat n'a toujours pas trouvé d'entreprise fin août 2024, il peut faire une demande d'admission sans entreprise. Sa demande est évaluée par le responsable de cursus du campus qui statuera au regard de son parcours de sa capacité à trouver une entreprise. A noter que, selon le code du travail, si le candidat ne trouve pas d'entreprise dans les trois premiers mois de la formation, il est exclu de la formation par apprentissage pour l'année en cours.

7. Candidature à une entrée parallèle en 2^{ème} année du cycle ingénieur en apprentissage

Par défaut, la candidature est déposée en vue d'une admission en première année de cycle ingénieur. Des élèves-ingénieurs ayant validé les semestres 5 et 6 d'une formation d'ingénieur sous statut d'étudiant ou une première année de master (M1) dans un domaine scientifique peuvent solliciter l'étude de leur candidature à une entrée en deuxième année (E4a), selon ces conditions :

- La formation devra répondre aux critères de recevabilité mentionnés au point 1.
- Le candidat devra justifier que la formation préparée permet une équivalence aux acquis de première année du cycle ingénieur en apprentissage ESEO (le document : « Admission E4a - état des acquis » devra faire l'objet d'une argumentation en ce sens, il contient pour information le programme de 1^{ère} année).
- Le candidat devra réaliser son EPI (expérience professionnelle internationale de 12 semaines) sur les 2 années.

Les admissions suivront le même processus que celles de première année et seront accordées par le jury de sélection.

8. Cas particuliers des étudiants inscrits à l'ESEO en 2023-2024

Les étudiants inscrits en classe préparatoire ou en deuxième année de Bachelor à l'ESEO en 2023-2024 devront communiquer leur candidature à leur responsable de cursus avant le 08/01/2024. Les responsables de ces cursus préciseront les contours de la candidature pour le jury de semestre (par exemple les critères de notes, l'organisation d'un entretien...). Le jury de semestre 3 se prononcera sur la qualité de la candidature. A l'issue de ce jury, les candidats retenus seront dispensés du dossier et de l'entretien tel que décrit à la section 3. Ils intégreront la liste des admis tel que défini à la section 5.

Les étudiants inscrits en B3 ou en E3e à l'ESEO en 2023-2024 suivent le même principe s'ils souhaitent candidater à l'apprentissage. C'est le jury de semestre 5 qui évaluera leur candidature respectivement, sous réserve de validation de leur année (obtention des crédits ECTS associés)

9. Voies de recours

Tout candidat qui n'aurait pas passé les étapes de sélection peut solliciter une demande d'entretien auprès du responsable du cursus du campus, à la condition d'avoir un engagement d'entreprise à le recruter. Le responsable de cursus décidera alors s'il accède ou non à la demande d'entretien.